

Challenge « Do it your science »

Modalités du jeu concours

Sensibilisation des jeunes à la recherche

Article 1 - Organisateur du concours

L'UNIVERSITE D'EVRY & GENOPOLE avec le soutien de la Mairie d'Evry-Courcouronnes - Ville Apprenante de l'UNESCO, à l'occasion des 30 ans de la Fête de la science 2021, organisent le jeu concours « Challenge « Do it your science ».

Article 2 - Objet du concours

L'objet de ce concours est de développer l'intérêt des jeunes, mettre en lumière le travail des élèves des écoles primaires de l'Agglomération Evryenne sur la science. Concentration, précision et retranscription sont les mots clefs sur thème de la science et de l'innovation. Les élèves des écoles participantes sont invités à réaliser des projets concrets et attrayants, susciter leur curiosité et leur enthousiasme pour les études scientifiques, développer une culture scientifique de base auprès du plus grand nombre d'entre eux. Le concours peut être ainsi un support adossé à des projets pédagogiques menés par les professeurs des écoles des établissements de la ville d'Evry.

Les projets d'expériences sont proposés par les écoles primaires dans le cadre de leurs activités scolaires ou parascolaires, et font l'objet d'un dossier de candidature au jeu concours conformément au présent règlement et seront évalués par le jury de sélection du concours.

Article 3 - Conditions de participation au concours

La participation est gratuite et ouverte aux écoles primaires de l'Agglomération Evryenne.
Peuvent faire acte de candidature les professeur-e-s des écoles primaires des établissements Evryen.

L'inscription devra être adressée par voie électronique avant le **16 novembre 2021 minuit** à : carole.traussier@univ-evry.fr, fds@univ-evry.fr, veronique.leboulch@genopole.fr

Un formulaire est également disponible à partir du site :
<https://fete-science-univevry-genopole.fr/jeux-concours/challenge-do-it-your-science/>

Date limite d'inscription : **16 novembre 2021, minuit.**

Éléments à prendre en compte pour valider la participation :

- ✓ Une participation par classe,
- ✓ La réalisation doit être sur le thème de la science et de l'innovation,
- ✓ Une fois le projet terminé :
 - ⇒ Prendre en photo ou filmer la réalisation avec l'ensemble des produits utilisés.
 - ⇒ Ajouter en commentaire sous la photo / vidéo principale, d'autres photos/vidéos d'étapes ou des zooms du projet réalisé,
 - ⇒ Un témoignage de la classe devra être rédigé également pour raconter leur expérience et apprentissage sur cette découverte
- ✓ Le nom de l'école,
- ✓ Le nom du projet réalisé,
- ✓ Le niveau de la classe doit impérativement être indiqué lors de la participation.

Les travaux devront être transmis **au plus tard le 17 décembre 2021 minuit** par courriel à carole.troussier@univ-evry.fr, fds@univ-evry.fr, veronique.leboulch@genopole.fr

Compte tenu du poids des courriels, l'utilisation de services transferts type WeTransfer (gratuit) <https://wetransfer.com/> est vivement conseillé.

Seule la date de réception des travaux fait foi. La responsabilité des organisateurs de la Fête de la science ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du participant, notamment en cas d'envoi après la date limite de participation.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au jeu concours se déroule **du 18 octobre au 17 décembre 2021** selon les modalités énoncées ci-dessus. A l'issue de la clôture du concours, les travaux des écoles seront mis à disposition du public sur le site de la fête de la science : <https://fete-science-univevry-genopole.fr/>

Article 5 - Critères d'attribution – Publication des résultats

Les travaux des participants sont soumis au vote d'un jury composé pour l'occasion.

Tous les candidats pourront consulter les résultats sur le site <https://fete-science-univevry-genopole.fr/> à la rubrique jeu concours à partir du **3 janvier 2022**.

Les gagnants seront également contactés par courriel la semaine suivante pour définir les modalités de remise du prix. Les résultats seront également susceptibles d'être relayés sur les différents supports web des organisateurs de la Fête de la science.

Article 6 - Obligations des participants

Par l'acceptation du présent règlement, l'école participant au concours « Challenge « Do it your science » autorise les organisateurs de la Fête de la science à utiliser gratuitement les travaux des élèves sur tout support de communication (sites web, réseaux sociaux ...) dans le cadre de la Fête de la science 2021. Les organisateurs de la Fête de la science s'engagent à toujours mentionner les auteurs.

L'école participante déclare :

- ✓ ne pas avoir cédé le droit d'exploitation des travaux présentés à titre exclusif à des tiers,
- ✓ décharger les organisateurs de la Fête de la science de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle des travaux présentés au concours.

L'école participante pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation des travaux, par une demande adressée à carole.troussier@univ-evry.fr, fds@univ-evry.fr, veronique.leboulch@genopole.fr

Article 7 - RGPD

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs de la Fête de la science à l'adresse suivante :

Université d'Evry, Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Boulevard François Mitterrand – 91025 EVRY Cedex.

Article 8 - Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 9 - Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par les organisateurs de la fête de la science. Leur responsabilité ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Les organisateurs de la Fête de la science ne sauraient donc être tenus responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes d'information des organisateurs de la fête de la science ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au concours.